INTRODUCTION li

À la fin de 1897, le Canada avait pris des mesures importantes pour affirmer sa souveraineté dans le Nord. Il occupe activement l'Arctique occidental et y mène des activités administratives; une expédition officielle a été envoyée en Arctique oriental, et le nouveau décret du Conseil avise les autres gouvernements du secteur que le Canada le considère comme sien. Cependant, il reste encore beaucoup à accomplir au chapitre de l'occupation effective avant que la revendication canadienne ne puisse être reconnue à l'échelle internationale.

Deuxième partie: 1898 à 1918

De 1898 à la fin de la Première Guerre mondiale, le Canada mandate sept expéditions dans le Nord, toutes motivées par des intérêts relatifs à la souveraineté. Les expéditions polaires mandatées par l'État étaient devenues une rareté vers la fin du XIX^e siècle, mais les questions relatives à la souveraineté ont contribué à les raviver. Tout compte fait, le Canada accuse alors un retard en ce qui concerne l'exploration de l'Arctique, mais il mandatera quelques-unes des premières expéditions officielles du XX^e siècle.

Trois des expéditions canadiennes sont confiées à des responsables gouvernementaux, A.P. Low (figure 10) de la CGC et Charles Constantine et J.D. Moodie (figure 11) de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. Les quatre autres sont dirigés par des hommes dont l'aspiration première est l'exploration. Joseph Bernier (figure 9) et Vilhjalmur Stefansson (figure 17), qui réussiront fort bien à porter à l'attention du public les revendications du Canada dans le Nord, sont des personnages fort controversés. Puisqu'ils auront maille à partir avec le personnel gouvernemental, le gouvernement ne reprendra jamais la pratique de recrutement d'explorateurs externes. Ainsi, les activités gouvernementales ultérieures dans le Grand Nord seront plus ordonnées et uniformes, mais moins publicisées.

Cette période s'amorce par un appel au premier ministre Laurier de la part du flamboyant et ambitieux Bernier qui désire obtenir une aide gouvernementale pour l'expédition qu'il prévoit effectuer jusqu'au pôle Nord (doc. 88; voir aussi docs 95, 96, 97 et 98). Cependant, la route proposée par Bernier est tracée à l'extérieur du secteur canadien, de sorte que sa proposition ne suscite que peu d'intérêt chez Laurier ou chez Dawson, à qui la demande est renvoyée. Bernier prétend ultérieurement qu'il a tenté, en vain, de porter le problème de la souveraineté à l'attention du gouvernement, alors que dans les faits, ses plans d'expédition au pôle Nord n'avaient absolument aucun lien avec la souveraineté dans le Nord. Bernier y voyait plutôt une occasion de gloire personnelle et pour le Canada. Les questions relatives à la souveraineté dans le Nord cheminent graduellement jusqu'à l'avant-plan des préoccupations du gouvernement, à la d'avertissements provenant de diverses sources au sujet de cas de violation des lois douanières et sur les boissons alcoolisées par des pêcheurs de baleines américains dans l'Arctique occidental (docs 91, 92, 93, 94, 99 et 100) et de la chasse excessive du bœuf musqué par les Américains dans l'Arctique oriental (docs 101 et 103).